

ARRETE DU MAIRE

N° 48/25 du 29 SEP 2025

Abrogeant l'arrêté n° 115/18 du 10 mars 2018 portant évacuation des résidents, de l'habitation sise au n° 49 Impasse Albert Varin à LA CONCEPTION appartenant à Madame FULLER Lindsay

Le Maire de la ville du MONT-DORE,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 131-2 point 4° et L 131-7 ;
Vu l'arrêté n°115/18 du 10 mars 2018 portant évacuation des résidents, de l'habitation sise au n° 49 Impasse Albert Varin à LA CONCEPTION appartenant à Madame FULLER Lindsay ;
Vu l'attestation de conformité géotechnique des ouvrages de confortement du bureau d'étude A2EP GEOTEC en date du 23 novembre 2023 ;
Vu les travaux d'assainissement complémentaires réalisés en juillet 2025 au 49 Impasse Albert Varin à LA CONCEPTION ;
Considérant que le danger et les risques d'éboulement sur le terrain de Mme FULLER Lindsay, sont écartés ;

ARRETE

- Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 115/18 du 10 mars 2018 portant évacuation des résidents, de l'habitation sise au n° 49 Impasse Albert Varin à LA CONCEPTION appartenant à Madame FULLER Lindsay, sont abrogées.
- Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 3 : Le Maire, le secrétaire général, le directeur de la sécurité, le directeur des services techniques et de proximité ainsi que le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Michel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publié par voie électronique.

Subdivision Administrative Sud.....	1
Intéressés.....	1
Gendarmerie de Saint-Michel	1
Direction de la Sécurité (PM).....	1
Direction des Services Techniques et de Proximité	1
S.A.G (affichage et registre)	1

Fait au Mont-Dore, le 29 SEP 2025

Le Maire



Elizabeth RIVIERE